



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2019-03

Le MAIRE de la commune de VILLIERS LE MAHIEU,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'état actuel du terrain de football,
Considérant qu'il y a lieu d'interdire toute évolution sur le terrain,

ARRÊTE

Article 1er : Le terrain de Football situé Rue du Centre est fermé le dimanche 27 janvier 2019

Match(s) non joué(s):

- ↳ Dimanche 27/01/2019 :
Match n° 20491450-51670-2
Villiers le Mahieu AS5 / Villepreux FC5

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application du présent arrêté. Ampliation est transmise à Monsieur le Président de l'Association Sportive de Villiers le Mahieu, ainsi qu'au District des Yvelines de Football.

Fait à Villiers-le-Mahieu, le 25/01/2019
Le Maire,



Frédéric FARÉ